



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de
Membres.
Afférents au
Conseil : 14
En Exercice :
19
Qui ont pris part à
la délibération :
14

L'An deux mille dix-sept, le 12 DECEMBRE à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, Mme BRATINA Maya, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme FAGGIAN Eliane, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DUPOUY Julien, M. LIAIGRE Thierry,

ABSENTS : M. KHARRAT Abdelhakim, M. BUC Jean-François, M. MOIREZ-CHARRON Alain, M. SPINAZZE Joël, M. DALL'ACQUA Christian.

ABSENTS EXCUSES : M. DECRETTE Hugues (pouvoir à M. FATRAS Dominique), Mme ANGUITA Nathalie (pouvoir à M. FOREST Laurent)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Convocation :
02/12/2017.

Date Affichage :
04/12/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Le Procès-Verbal de la séance du 16/11/17 est approuvé à l'unanimité.

75-2017.

OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention Enedis réseau Haute Tension Aérienne, communes de Deyme, Donneville, Montgiscard et Montlaur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- La délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention Enedis réseau Haute Tension Aérienne, communes de Deyme, Donneville, Montgiscard et Montlaur.

76-2017.

OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin qu'il signe la convention concernant le partenariat avec Soleval dans le cadre de la rénovation énergétique.

- Donne délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin qu'il signe la convention concernant le partenariat avec Soleval dans le cadre de la rénovation énergétique. Le conseil approuve le maintien de la nomination de Mme Bratina en qualité de « référent énergie ».

77-2017.

OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin qu'il signe la convention de mutualisation pour la valorisation des opérations d'énergie et la gestion des certificats d'économies d'énergie.

- Approuve la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention de mutualisation pour la valorisation des opérations d'énergie et la gestion des certificats d'économies d'énergie.

78-2017.

OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire donnant mandat au CDG31 pour la réalisation de la consultation contrats groupe assurance statutaire – 2019/2022.

M. le Maire explique que 3 agents à temps complet sont en maladie et il ne serait pas judicieux de passer en auto-assurance, ce qui représente actuellement 14% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire donnant mandat au CDG31 pour la réalisation de la consultation contrats groupe assurance statutaire – 2019/2022.

79-2017.

OBJET : Rétrocession de diverses parcelles appartenant à la société SATER représentée par M. Veccherelli issues de délaissés des différentes opérations menées par cette dernière (Al Cers, Acacias et Delmont)

M. Liaigre demande si SATER peut bloquer cette opération de rétrocession. M. le Maire répond que SATER souhaite se débarrasser de ces parcelles car il paye un impôt foncier.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- La rétrocession de diverses parcelles appartenant à la société SATER représentée par M. Veccherelli issues de délaissés des différentes opérations menées par cette dernière (Al Cers, Acacias et Delmont).

80-2017.

OBJET : Décision modificative n°3 remboursement du trop-perçu en 2016 de la Taxe Aménagement de l'Enclos d'un montant de 21 852.07€.

L'exonération de la TA ne peut s'appliquer à l'ensemble du projet, il y a eu moins de lots éligibles à cette exonération que ce qui était prévu dans le permis de construire initial. Les services fiscaux ont émis un avis pour recouvrer cette somme et la reverser à ARCADE

. Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- La décision modificative n°3 remboursement du trop-perçu en 2016 de la taxe aménagement de l'Enclos d'un montant de 21 852.07€.

81-2017.

OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h) à compter du 11 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- Approuve la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h) à compter du 11 décembre 2017.

82-2017.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (15h) à compter du 12 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (15h) à compter du 12 décembre 2017.

83-2017.

OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (20h) à compter du 31 décembre 2017.

M. Liaigre constate que cela fait une perte de 12h hebdomadaire.

M. le Maire répond qu'un recrutement est en cours et ajoute que les missions ont été réparties pour que le travail soit efficace, avec moins de dispersion dans les tâches

. Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (20h) à compter du 31 décembre 2017.

84-2017.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28h) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28h) à compter du 1^{er} janvier 2018.

85-2017.

OBJET : Participation aux frais de scolarité de la commune de Belbèze de lauragais

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- Les frais de scolarité des enfants de Belbèze de L. d'un montant de deux mille cinq cent huit euros et trente et un centimes (2508.31 €).

86-2017.

OBJET : Election des délégués SDEHG

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide et vote à l'unanimité :

- La nomination de M. Puydebois en qualité de délégué titulaire SDEHG.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20h05.